

À une séance du Conseil de la Municipalité de Brigham tenue à huis clos le mardi 7 juillet 2020 à 19 h 30 par vidéoconférence. Sont présents à l'ouverture : Mesdames les conseillères et Messieurs les conseillers Stéphanie Martin-Gauthier, Daniel Meunier, Réjean Racine, Philippe Dunn, Mireille Guay et Gisèle Thériault sous la présidence du maire Monsieur Steven Neil.

Assiste également à la réunion : Monsieur Pierre Lefebvre, directeur général et secrétaire-trésorier.

### ORDRE DU JOUR

1. Adoption de l'ordre du jour
2. Approbation du procès-verbal de la séance du 2 juin 2020
3. Approbation des comptes et transferts
4. Rapport des dépenses autorisées
5. Correspondance
  - 5.1. **Lettre du MTQ – PAVL – Volet Projets particuliers d'amélioration – Aide financière**
6. Administration
  - 6.1. **Résolution – Ratification de la directive des mesures préventives – COVID-19 et ses mises à jour et de la tenue à huis clos de la présente séance régulière du conseil municipal du 7 juillet 2020**
  - 6.2. **Nomination maire suppléant**
  - 6.3. **Solde de compte – Radiation**
  - 6.4. **Prolongation contrat de service (sur appel) Spa des cantons**
  - 6.5. **Décompte progressif – Appel d'offres 2019-01 - Aménagement Hôtel de Ville - Accessibilité**
7. Urbanisme
  - 7.1. **IHR – Demande de consentement – Installation de poteaux pour le déploiement de la fibre optique**
8. Voirie
  - 8.1. **Fermeture de fossé – 121, rue Guay**
  - 8.2. **Fermeture de fossé – 107, rue des Geais Bleus**
  - 8.3. **Appel d'offres – 2020-14 Pulvérisation et rechargement chemin Choinière**
  - 8.4. **Résolution –Programme d'aide à la voirie local – Volet des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 – Travaux chemin magenta et interventions variées – Dossier numéros 2017-750A et 2017-750B**
  - 8.5. **Avis de motion – Règlement 2020-06 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 6 974 393,91 \$ et un emprunt de 6 974 393,91 \$ dans le cadre du programme « PAVL » – Volet des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 dont le taux d'aide financière est bonifié pour l'exécution des travaux prévue au projet Chemin Magenta - Dossier 2017-750A**
  - 8.6. **Dépôt du projet de règlement 2020-06 – Projet de règlement 2020-06 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 6 974 393,91 \$ et un emprunt de 6 974 393,91 \$ dans le cadre du programme « PAVL » – Volet des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 dont le taux d'aide financière est bonifié pour l'exécution des travaux prévue au projet Chemin Magenta - Dossier 2017-750A**
  - 8.7. **Avis de motion – Règlement 2020-07 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 3 175 075,29 \$ et un emprunt de 3 175 075,29 \$ dans le cadre du programme « PAVL » – Volet des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 dont le taux d'aide financière est bonifié pour l'exécution des travaux**

prévue au projet Interventions variées - Dossier 2017-750B

**8.8. Dépôt du projet de règlement 2020-07 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 3 175 075,29 \$ et un emprunt de 3 175 075,29 \$ dans le cadre du programme « PAVL » – Volet des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 dont le taux d'aide financière est bonifié pour l'exécution des travaux prévue au projet Interventions variées - Dossier 2017-750B**

**8.9. Résolution – Modification à la résolution 2019-262**

**8.10. Résolution – Modification à la résolution 2019-264**

9. Eaux usées et eau potable
10. Environnement
11. Sécurité publique
12. Loisirs et culture
13. Varia
14. Période de questions
15. Levée de l'assemblée

---

### 2020-143

#### ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement d'adopter l'ordre du jour, avec l'ajout des point 8.9 et 8.10, en gardant le varia ouvert.

---

### 2020-144

#### APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 2 JUIN 2020

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement d'approuver le procès-verbal de la séance du 2 juin 2020.

---

### 2020-145

#### ADMINISTRATION APPROBATION DES COMPTES ET TRANSFERTS

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement d'approuver la liste des comptes à payer et des transferts électroniques totalisant 271 817,14 \$ et d'autoriser la directrice générale adjointe à effectuer le paiement de ces comptes à qui de droit.

<b>Fournisseurs</b>	<b>Description</b>	<b>Montant</b>	
Bell Mobilité cellulaires	Facture mensuelle pour le service de cellulaire	223.91	\$
Bell Canada	Factures mensuelles pour le service téléphonique de H-V et CLB	141.34	
Hydro-Québec	Factures mensuelles pour consommation d'électricité	2 323.56	
Vidéotron	Facture mensuelle pour service téléphonique et Internet	323.53	
N. Bernard inc.	Essence pour véhicules municipaux	179.03	
Girafe conseils	Frais mensuels exchange cloud et datto pour le mois de juin	134.24	
Services Matrec inc. Div. Environmental GFL	Service de collecte des mat. résid. pour le mois de mai et collecte supp. des déchets	21 947.84	
ATLAS papeterie	Papeterie et fournitures de bureau	343.85	
Groupe CT	Lecture de compteur photocopieur Canon	150.70	

Les Publications municipales	Service de conception, infographie et impression du bulletin municipal	3 564.23	
Pitney Bowes Global Credit services	Frais pour le 3e trimestre 20 pour la timbreuse	159.98	
Ministre des Finances du Québec	Droits annuels pour le barrage du Moulin	243.00	
Distribution d'eau R.C. inc.	Service d'approvisionnement d'eau embouteillée	22.00	
Coop du Pays des Vergers	Service d'entretien ménager pour l'Hôtel de Ville, bibliothèque municipale et CLB	1 101.65	
Patrick Ewing	4e vers. - Service d'entretien des terrains municipaux et pelouse	1 533.00	
Équipements sanitaires Prodec inc.	Fournitures de produits d'entretien et sanitaires pour H-V et CLB	117.42	
Sanixel inc.	Fournitures de produits d'entretien et sanitaires pour H-V et CLB	193.43	
Canac	Fourniture d'un tuyau de jardin, pailli de cèdres, diluant à peinture, semences à gazon	464.08	
Groupe Guérin inc.	Service annuel d'entretien du système de trait. d'eau au 121 rue Guay	335.19	
STE systèmes téléphoniques	Service d'installation de fils réseau pour poste informatique	211.44	
Central Maine & Quebec Railway Canada inc.	Frais annuels pour le non-sifflement du train aux passages à niveau	2 199.90	
Thomson Reuters	Abonnement - mesures disciplinaires	173.25	
Enviro 5 inc.	Service de vidange de fosse septique	529.47	
Top location Granby inc.	Fourniture de sels et chlore pour traitement d'eau potable	331.12	
Roger Dion & fils inc.	Service de camions pour rechargement sur chemin Aurèle	716.01	
Nivelage MC inc.	Service de nivelage des chemins selon les besoins	18 060.27	
Banque Nationale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 144.32	
Banque de Montréal	Contribution mensuelle au REER de l'employé	759.80	
Banque Royale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	400.42	
Banque Royale du Canada	Contribution mensuelle au REER de l'employé	289.74	
Caisse de Granby Haute-Yamaska	Contribution mensuelle au REER de l'employé	948.96	
Fonds de solidarité FTQ	Contribution mensuelle au REER de l'employé	1 087.76	
SCFP	Remise mensuelle des cotisations syndicales	148.83	
Revenu Canada	Remise mensuelle des déductions à la source fédérales	3 771.22	
Revenu Québec	Remise mensuelle des déductions à la source provinciales	10 234.30	
Sani-Eco inc.	Service de traitement des matières recyclables pour le mois de mai	1 921.12	
R.I.G.M.R.B.M.	Service d'élimination des déchets pour le mois de mai et résidus de balayage	12 415.20	
SIMO Management inc.	Contrat de service pour le suivi des eaux usées pour le mois de juin	3 239.34	
Petite-Caisse	Renflouement des dépenses de petite-caisse	123.10	
Journal Le Guide	Frais de parution d'un avis décès Normand Delisle et avis public	889.76	
Therrien Couture	Services professionnels rendus au 30 novembre 2019	762.86	
Somavrac C.C. inc.	Fourniture et épandage d'abat-poussière	19 884.34	
Déchi-tech mobile	Service de déchiqetage de documents selon le calendrier de conservation	140.27	
Arbeau services	Services de nacelle et coupe d'arbres avec déchiqetage	2 161.53	
Hélène Doyon, urbaniste-conseil	Services rendus au 31 mai - developpement résidentiel	1 609.65	
MRC Brome-Missisquoi	2e vers. Quote-part 2020	76 891.00	
Buropro Citation inc.	Fournitures de livres pour la bibliothèque municipale	642.45	
La Capitale ass. et gestion du patrimoine	Assurances collectives pour le mois de juillet	1 824.81	
Guylaine Poudrier	Frais de déplacement pour dépôt hebdomadaire à la caisse Desjardins	86.40	
Bruno Larouche	Remboursement de taxes trop payées	302.02	
Martin Royea	Service de trappage de castors sur chemin Coveduck	380.00	
Excavation St-Pierre & Tremblay	Service de camion d'eau pour activation de l'abat-poussière	600.75	
Asphalte des Cantons Div. De Sintra inc.	Fourniture et pose d'asphalte pour rapiécage des chemins	5 321.85	
Patrick Ewing	Services ponctuels et divers travaux de voirie	5 855.07	
Les Constructions Echo inc.	Certificat de paiement no. 4 final révisé 1	36 129.46	
VISA Desjardins	Factures mensuelles - approvisionnement	1 353.12	

<b>Sous-total des déboursés</b>		<b>247 042.89 \$</b>	
	<u>Autres déboursés pour approbation:</u>		
	Salaires employés et traitement des élus pour le mois de juin	24 612.06	
	Frais mensuels pour le terminal Interac Desjardins pour le mois de juin	32.19	
Service aux entreprises Desjardins	Frais fixes mensuels	130.00	
<b>Total des déboursés</b>		<b>271 817.14 \$</b>	

---

**2020-146**  
**ADMINISTRATION**  
**RAPPORT DE DÉPENSES AUTORISÉES**

Le directeur général et secrétaire-trésorier dépose un rapport des dépenses autorisées.

---

**2020-147**  
**ADMINISTRATION**  
**CORRESPONDANCE**  
**MTQ – PAVL – VOLET PROJETS PARTICULIERS – AIDE FINANCIÈRE**

Dépôt de la correspondance du Ministre des Transports du Québec accordant une aide financière de 35 000 \$ dans le cadre de l'enveloppe pour les projets d'envergure ou supramunicipaux.

Une copie de la correspondance reçue a été remise aux membres du conseil.

---

**2020-148**  
**ADMINISTRATION**  
**RÉSOLUTION – RATIFICATION DE LA DIRECTIVE DES MESURES PRÉVENTIVES – COVID-19 ET SES MISES À JOUR ET DE LA TENUE À HUIS CLOS DE LA PRÉSENTE SÉANCE RÉGULIÈRE DU CONSEIL MUNICIPAL DU 7 JUILLET 2020**

**ATTENDU** la situation pandémique actuelle en raison de la COVID-19 et les consignes édictées par les autorités compétentes afin de limiter sa propagation :

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- de ratifier la directive des mesures préventives et ses mises à jour, notamment pour la réouverture partielle de l'Hôtel de Ville;
- de ratifier la décision de tenir à huis clos, par vidéoconférence ou autre moyen de communication, avec enregistrement visuel et/ou sonore, la présente séance du conseil municipal datée du 7 juillet 2020;

---

**2020-149**  
**ADMINISTRATION**  
**NOMINATION DU MAIRE SUPPLÉANT**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement de nommer Stéphanie Martin-Gauthier au poste de maire suppléant pour une période de 4 mois à compter du 12 juillet 2020.

---

**2020-150**  
**ADMINISTRATION**  
**LISTE DES SOLDES DE COMPTES – RADIATION**

Il est proposé par Mireille Guay, secondé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement de :

- d'autoriser le directeur général ou la directrice générale adjointe à annuler les comptes en souffrance irrécouvrables selon la liste datée du 30 juin 2020 pour un montant approximatif de 948,64 \$ et à radier les intérêts calculés y rattachés à ces comptes.

---

**2020-151**  
**ADMINISTRATION**  
**PROLONGATION CONTRAT DE SERVICE (SUR APPEL)**  
**SPA DES CANTONS**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'accepter la prolongation du présent contrat de service sur appel de la SPA des Cantons jusqu'au 31 décembre 2020;
- d'autoriser le maire et le directeur général ou la directrice générale adjointe à signer tout document à cet effet pour et au nom de la Municipalité.

---

**2020-152**  
**ADMINISTRATION**  
**DÉCOMPTE PROGRESSIF – APPEL D'OFFRES 2019-01**  
**AMÉNAGEMENT HÔTEL DE VILLE - ACCESSIBILITÉ**

**ATTENDU QUE** l'appel d'offres 2019-01 – aménagement de l'Hôtel de Ville, accessibilité;

**CONSIDÉRANT** la demande de paiement datée du 28 janvier 2020 par l'entreprise Les Constructions Échos, pour les travaux d'aménagement et d'accessibilité de l'Hôtel de Ville;

**CONSIDÉRANT** la recommandation de l'architecte responsable de procéder au paiement moyennant l'application d'une retenue temporaire équivalente à 1% du projet suivant le certificat de paiement numéro 4 daté du 7 juillet 2020;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier ; appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- de procéder au paiement suivant le certificat de paiement numéro 4 au montant de 36 129,46 \$ (taxes incluses) à l'entreprise Les Constructions Échos;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, suivant les modalités décrites au règlement 2019-01 et la résolution 2019-177;

- d'autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2020-153**

**URBANISME**

**IHR – DEMANDE DE CONSENTEMENT – INSTALLATION DE  
POTEAUX POUR LE DÉPLOIEMENT DE LA FIBRE OPTIQUE**

Il est proposé par Mireille Guay, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement d'autoriser le directeur général ou l'inspectrice municipale à signer la demande de consentement de IHR datée du 29 juin 2020 pour l'ajout d'ancrages et de poteaux sur les chemins Hallé Ouest et Nord, dans le cadre du déploiement de la fibre optique sur le territoire de la Municipalité.

---

**2020-154**

**VOIRIE**

**FERMETURE DE FOSSÉ – 121, RUE GUAY**

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Philippe Dunn et résolu unanimement :

- d'accepter la demande et les travaux de fermeture de fossé dans l'emprise municipale effectués en façade de l'immeuble situé au 121, rue Guay, conditionnellement à ce que la fermeture et l'entretien des ponceaux soient aux frais du demandeur, qu'un regard de nettoyage soit installé et qu'il s'engage à assumer les frais supplémentaires requis, s'il y a lieu, advenant un raccordement de son immeuble à un service municipal. Le tout aux frais des propriétaires et inspecté par la Municipalité avant le remblai.
- d'autoriser le directeur général ou l'inspecteur municipal à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

---

**2020-155**

**VOIRIE**

**FERMETURE DE FOSSÉ – 107, RUE DES GEAIS BLEUS**

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Stéphanie Martin-Gauthier et résolu unanimement :

- d'accepter la demande et les travaux de fermeture de fossé dans l'emprise municipale effectués sur une distance de 32 mètres en façade de l'immeuble situé au 107, rue des Geais Bleus, conditionnellement à ce que la fermeture et l'entretien des ponceaux soient aux frais du demandeur, qu'un regard de nettoyage soit installé et qu'il s'engage à assumer les frais supplémentaires requis, s'il y a lieu, advenant un raccordement de son immeuble à un service municipal. Le tout aux frais des propriétaires et inspecté par la Municipalité avant le remblai.
- d'autoriser le directeur général ou l'inspecteur municipal à donner toute directive et à signer tout document à cet effet pour et au nom de la municipalité.

**2020-156**  
**VOIRIE**  
**APPEL D’OFFRES 2020-14 – PULVÉRISATION ET RECHARGEMENT**  
**CHEMIN CHOINIÈRE**

**ATTENDU QUE** la Municipalité a reçu 4 soumissions dans le cadre de l’appel d’offres public 2020-14 :

<b>SOUMISSIONNAIRES</b>	<b>MONTANT (taxes incluses)</b>
Roger Dion et fils inc.	278 308,49 \$ (prix corrigé à 215 900,01 \$)
Excavation St-Pierre Tremblay inc.	239 568,43 \$
Excavation Dominic Carey	203 934,87 \$
Bertrand Ostiguy inc.	390 915,00 \$ (prix corrigé à 311 697,23 \$)

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Gisèle Thériault et résolu unanimement :

- d’accepter la plus basse soumission conforme, à prix unitaire, pour des travaux de pulvérisation et de rechargement du chemin Choinière dans la cadre de l’appel d’offres 2020-14 soit la proposition de Excavation Dominic Carey au prix de 203 934,87 \$ taxes incluses;
- de financer cette dépense, nette de ristourne de taxes, suivant les modalités décrites au règlement d’emprunt 2020-01;
- d’autoriser le directeur général et secrétaire-trésorier ou la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.

---

**2020-157**  
**VOIRIE**  
**RÉSOLUTION – PROGRAMME D’AIDE À LA VOIRIE LOCALE –**  
**VOLET DES DISPOSITIONS TEMPORAIRES RELATIVES AUX**  
**IMPACTS DE LA COVID-19 – TRAVAUX CHEMIN MAGENTA ET**  
**INTERVENTION VARIÉES – DOSSIER NUMÉROS 2017-750A ET 2017-**  
**750B**

**ATTENDU** le dépôt de deux projets d’investissement en voirie par la Municipalité dans le cadre général du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL), dossier 2017-750A et 2017-750B;

**ATTENDU** la communication par courriel du ministère des Transports du Québec (MTQ) vendredi dernier le 3 juillet 2020, à l’effet que ces deux projets sont admissibles au volet Dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19;

**ATTENDU** que le MTQ demande de donner suite à leur courriel au plus tard le 10 juillet 2020;

**ATTENDU** l’intérêt manifesté par la Municipalité de participer à ce volet tel qu’exprimé par courriel du directeur général vendredi dernier le 3 juillet 2020;

**ATTENDU** les résolutions déjà adoptées, 2020-062 et 2020-063, et les formulaires déposés dans le cadre du PAVL;

Il est proposé par Stéphanie Martin-Gauthier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- QUE la Municipalité désire que ses projets 2017-750A et 2017-750B puissent être considérés et bénéficier d'une aide financière, le cas échéant, dans le cadre du volet des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 du PAVL aux conditions y mentionnés, notamment :
  - taux d'aide financière bonifiés;
  - travaux réalisés avant le 31 décembre 2020;
  - modalité de reddition compte au plus tard le 31 janvier 2021
- QUE les résolutions 2020-062 et 2020-063 soient réitérées avec les adaptations nécessaires pour respecter les conditions du volet des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19;
- QUE le directeur général et la directrice générale adjointe soient autorisés à signer tout document et donner toute directive pour donner suite aux présentes.

---

**2020-158**

**VOIRIE**

**AVIS DE MOTION – RÈGLEMENT 2020-06 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ET DÉPENSES D'UN MONTANT DE 6 974 393,91 \$ ET UN EMPRUNT DE 6 974 393,91 \$ DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PAVL » – VOLET DES DISPOSITIONS TEMPORAIRES RELATIVES AUX IMPACTS DE LA COVID-19 DONT LE TAUX D'AIDE FINANCIÈRE EST BONIFIÉ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX PRÉVUE AU PROJET CHEMIN MAGENTA DOSSIER N° 2017-750A**

Avis de motion est donné par Steven Neil, Maire, de la présentation pour adoption à une prochaine séance du règlement numéro 2020-06 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 6 974 393,91 \$ et un emprunt de 6 974 393,91 \$ dans le cadre du programme « PAVL » volet des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 dont le taux d'aide financière est bonifié pour l'exécution des travaux prévue au projet Chemin Magenta dossier n° 2017-750A.

---

**2020-159**

**VOIRIE**

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-06 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ET DÉPENSES D'UN MONTANT DE 6 974 393,91 \$ ET UN EMPRUNT DE 6 974 393,91 \$ DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PAVL » – VOLET DES DISPOSITIONS TEMPORAIRES RELATIVES AUX IMPACTS DE LA COVID-19 DONT LE TAUX D'AIDE FINANCIÈRE EST BONIFIÉ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX PRÉVUE AU PROJET CHEMIN MAGENTA DOSSIER N° 2017-750A**

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné à la présente séance;

**ATTENDU** le dépôt de deux projets d'investissement en voirie par la Municipalité dans le cadre général du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), dossier 2017-750A et 2017-750B;

**ATTENDU** la communication par courriel du ministère des Transports du Québec (MTQ) vendredi dernier le 3 juillet 2020, à l'effet que ces deux projets sont admissibles au volet Dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19;



**ATTENDU** l'intérêt manifesté par la Municipalité de participer à ce volet tel qu'exprimé par courriel du directeur général vendredi dernier le 3 juillet 2020 et la résolution 2020-157 adoptée à la présente séance;

**ATTENDU** que cette aide financière, le cas échéant, est versée sur une période de 10 ans et pourrait représenter 90 % du coût estimé des travaux de 6 974 393,91 \$;

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement de déposer le projet de règlement 2020-06 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 6 974 393,91 \$ et un emprunt de 6 974 393,91 \$ dans le cadre du programme « PAVL » volet des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 dont le taux d'aide financière est bonifié pour l'exécution des travaux prévue au projet Chemin Magenta dossier n° 2017-750A.

Le maire et le directeur général mentionnent l'objet de ce projet de règlement et sa portée.

Des copies du projet de règlement numéro 2020-06 et ses annexes sont mises à la disposition du public pour consultation à l'Hôtel de Ville.

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

**PROJET DE RÈGLEMENT 2020-06 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ET  
DÉPENSES D'UN MONTANT DE 6 974 393,91 \$ ET UN EMPRUNT DE  
6 974 393,91 \$ DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PAVL » – VOLET  
DES DISPOSITIONS TEMPORAIRES RELATIVES AUX IMPACTS DE LA  
COVID-19 DONT LE TAUX D'AIDE FINANCIÈRE EST BONIFIÉ POUR  
L'EXÉCUTION DES TRAVAUX PRÉVUE AU PROJET CHEMIN  
MAGENTA  
DOSSIER N° 2017-750A**

**ATTENDU** le dépôt de deux projets d'investissement en voirie par la Municipalité dans le cadre général du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), dossier 2017-750A et 2017-750B;

**ATTENDU** la communication par courriel du ministère des Transports du Québec (MTQ) vendredi dernier le 3 juillet 2020, à l'effet que ces deux projets sont admissibles au volet Dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19;

**ATTENDU** l'intérêt manifesté par la Municipalité de participer à ce volet tel qu'exprimé par courriel du directeur général vendredi dernier le 3 juillet 2020 et la résolution 2020-157 adoptée à la présente séance;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 juillet;

**ATTENDU** qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 7 juillet;

**ATTENDU** la confirmation de la subvention du ministère des Transports du Québec datée du [REDACTED] afin de permettre la réfection du chemin Magenta et le remplacement de 18 ponceaux;

**ATTENDU** que cette aide financière est versée sur une période de 10 ans;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

## **ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux et dépenses pour l'exécution des travaux de reconstruction du chemin Magenta sur environ 4,8 km et le remplacement de 18 ponceaux, le tout selon les plans et devis préliminaires, déposés au MTQ, n° de dossier 750A, préparés par Simon Côté, ing. de la firme Tetra Tech, portant le numéro de projet 41107TT (mars 2020), incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Simon Côté, ing., datée du 23 mars 2020, également déposé au MTQ, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

## **ARTICLE 3**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 6 974 393,91 \$ pour les fins du présent règlement.

## **ARTICLE 4**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 6 974 393,91 \$ sur une période de 10 ans.

## **ARTICLE 5**

La Municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère des Transports du Québec, conformément à la convention intervenue entre le ministre [REDACTED] (nom du ministère) et la Municipalité de Brigham, le [REDACTED] (date), jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe C.

## **ARTICLE 6**

Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt mentionné à l'article 4 du présent règlement, une portion des revenus généraux de la ville conformément à l'article 979 du Code municipal.

## **ARTICLE 7**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

## **ARTICLE 8**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

## ARTICLE 9

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À BRIGHAM, CE 7 JUILLET 2020.**

---

Steven Neil  
Maire

---

Pierre Lefebvre  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

**2020-160**

**VOIRIE**

**AVIS DE MOTION –RÈGLEMENT 2020-07 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ET DÉPENSES D’UN MONTANT DE 3 175 075,29 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 175 075,29 \$ DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PAVL » – VOLET DES DISPOSITIONS TEMPORAIRES RELATIVES AUX IMPACTS DE LA COVID-19 DONT LE TAUX D’AIDE FINANCIÈRE EST BONIFIÉ POUR L’EXÉCUTION DES TRAVAUX PRÉVUE AU PROJET INTERVENTIONS VARIÉES - DOSSIER N° 2017-750B**

Avis de motion est donné par Steven Neil, Maire, de la présentation pour adoption à une prochaine séance du règlement numéro 2020-07 décrétant des travaux et dépenses d’un montant de 3 175 075,29 \$ et un emprunt de 3 175 075,29 \$ dans le cadre du programme « PAVL » volet des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 dont le taux d’aide financière est bonifié pour l’exécution des travaux prévue au projet Interventions variées dossier n° 2017-750B.

---

**2020-161**

**VOIRIE**

**DÉPÔT DU PROJET DE RÈGLEMENT 2020-07 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ET DÉPENSES D’UN MONTANT DE 3 175 075,29 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 175 075,29 \$ DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PAVL » – VOLET DES DISPOSITIONS TEMPORAIRES RELATIVES AUX IMPACTS DE LA COVID-19 DONT LE TAUX D’AIDE FINANCIÈRE EST BONIFIÉ POUR L’EXÉCUTION DES TRAVAUX PRÉVUE AU PROJET INTERVENTIONS VARIÉES- DOSSIER N° 2017-750B**

**ATTENDU** qu’un avis de motion a été donné à la présente séance;

**ATTENDU** le dépôt de deux projets d’investissement en voirie par la Municipalité dans le cadre général du Programme d’aide à la voirie locale (PAVL), dossier 2017-750A et 2017-750B;

**ATTENDU** la communication par courriel du ministère des Transports du Québec (MTQ) vendredi dernier le 3 juillet 2020, à l’effet que ces deux projets sont admissibles au volet Dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19;

**ATTENDU** l’intérêt manifesté par la Municipalité de participer à ce volet tel qu’exprimé par courriel du directeur général vendredi dernier le 3 juillet 2020 et la résolution 2020-157 adoptée à la présente séance;

**ATTENDU** que cette aide financière, le cas échéant, est versée sur une période de 10 ans et pourrait représenter 90 % du coût estimé des travaux de 3 175 075,29 \$

Il est proposé par Gisèle Thériault, appuyé par Mireille Guay et résolu unanimement de déposer le projet de règlement 2020-07 décrétant des travaux et dépenses d'un montant de 3 175 075,29 \$ et un emprunt de 3 175 075,29 \$ dans le cadre du programme « PAVL » volet des dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19 dont le taux d'aide financière est bonifié pour l'exécution des travaux prévue au projet Interventions variées dossier n° 2017-750B.

Le maire et le directeur général mentionnent l'objet de ce projet de règlement et sa portée.

Des copies du projet de règlement numéro 2020-07 et ses annexes sont mises à la disposition du public pour consultation à l'Hôtel de Ville.

Ajustement technique pour enregistrement de la séance (environ 5 minutes).

CANADA  
PROVINCE DE QUÉBEC  
MRC BROME-MISSISQUOI  
MUNICIPALITÉ DE BRIGHAM

**PROJET DE RÈGLEMENT 2020-07 DÉCRÉTANT DES TRAVAUX ET DÉPENSES D'UN MONTANT DE 3 175 075,29 \$ ET UN EMPRUNT DE 3 175 075,29 \$ DANS LE CADRE DU PROGRAMME « PAVL » – VOLET DES DISPOSITIONS TEMPORAIRES RELATIVES AUX IMPACTS DE LA COVID-19 DONT LE TAUX D'AIDE FINANCIÈRE EST BONIFIÉ POUR L'EXÉCUTION DES TRAVAUX PRÉVUE AU PROJET INTERVENTIONS VARIÉES- DOSSIER N° 2017-750B**

**ATTENDU** le dépôt de deux projets d'investissement en voirie par la Municipalité dans le cadre général du Programme d'aide à la voirie locale (PAVL), dossier 2017-750A et 2017-750B;

**ATTENDU** la communication par courriel du ministère des Transports du Québec (MTQ) vendredi dernier le 3 juillet 2020, à l'effet que ces deux projets sont admissibles au volet Dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19;

**ATTENDU** l'intérêt manifesté par la Municipalité de participer à ce volet tel qu'exprimé par courriel du directeur général vendredi dernier le 3 juillet 2020 et la résolution 2020-157 adoptée à la présente séance;

**ATTENDU** qu'un avis de motion a été donné à la séance du 7 juillet;

**ATTENDU** qu'un projet de règlement a été déposé à la séance du 7 juillet;

**ATTENDU** la confirmation de la subvention du ministère des Transports du Québec datée du [REDACTED] afin de permettre la reconstruction de partie de Hallé Ouest, Hallé Est et Nord et le remplacement de 5 ponceaux;

**ATTENDU** que cette aide financière est versée sur une période de 10 ans;

**LE CONSEIL MUNICIPAL DÉCRÈTE CE QUI SUIT :**

**ARTICLE 1**

Le préambule fait partie intégrante des présentes.

## **ARTICLE 2**

Le conseil est autorisé à effectuer des travaux et dépenses pour l'exécution de travaux de travaux de reconstruction de partie d'Hallé Ouest, partie d'Hallé Est et partie de Nord et le remplacement de 5 ponceaux, le tout selon les plans et devis préliminaires, déposés au MTQ, n° de dossier 750B, préparés par Simon Côté, ing. de la firme Tetra Tech, portant le numéro de projet 41106TT (mars 2020), incluant les frais, les taxes nettes et les imprévus, tel qu'il appert de l'estimation détaillée préparée par Simon Côté, ing., datée du 23 mars 2020, également déposé au MTQ, lesquels font partie intégrante du présent règlement comme annexes « A » et « B ».

## **ARTICLE 3**

Le conseil est autorisé à dépenser une somme de 3 175 075,29 \$ pour les fins du présent règlement.

## **ARTICLE 4**

Aux fins d'acquitter les dépenses prévues par le présent règlement, le conseil est autorisé à emprunter une somme de 3 175 075,29 \$ sur une période de 10 ans.

## **ARTICLE 5**

La Municipalité pourvoira, durant le terme de l'emprunt, aux dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles, en appropriant chaque année la subvention du ministère des Transports du Québec, conformément à la convention intervenue entre le ministre [REDACTÉ] (nom du ministère) et la Municipalité de Brigham, le [REDACTÉ] (date), jointe au présent règlement pour en faire partie intégrante comme annexe C.

## **ARTICLE 6**

Pour pourvoir au solde des dépenses engagées relativement aux intérêts et au remboursement en capital des échéances annuelles de l'emprunt, le conseil est autorisé à affecter annuellement durant le terme de l'emprunt mentionné à l'article 4 du présent règlement, une portion des revenus généraux de la ville conformément à l'article 979 du Code municipal.

## **ARTICLE 7**

S'il advient que le montant d'une affectation autorisée par le présent règlement est plus élevé que le montant effectivement dépensé en rapport avec cette affectation, le conseil est autorisé à faire emploi de cet excédent pour payer toute autre dépense décrétée par le présent règlement et pour laquelle l'affectation s'avérerait insuffisante.

## **ARTICLE 8**

Le conseil affecte à la réduction de l'emprunt décrété par le présent règlement toute subvention pouvant lui être versée pour le paiement d'une partie ou de la totalité de la dépense décrétée par le présent règlement.

Le conseil affecte également, au paiement d'une partie ou de la totalité du service de dette, toute subvention payable sur plusieurs années. Le terme de remboursement de l'emprunt correspondant au montant de la subvention sera ajusté automatiquement à la période fixée pour le versement de la subvention.

## **ARTICLE 9**

Le présent règlement entre en vigueur conformément à la loi.

**ADOPTÉ À BRIGHAM, CE 7 JUILLET 2020.**

---

Steven Neil  
Maire

Pierre Lefebvre  
Directeur général et secrétaire-trésorier

---

**2020-162  
VOIRIE  
RÉSOLUTION – MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2019-262**

**ATTENDU** la résolution 2019-262;

**ATTENDU** les dernières communications avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) relatives aux projets Magenta dossier 750-A et Interventions variées dossier 750-B;

**ATTENDU** la résolution 2020-157 de la Municipalité à l'effet de vouloir donner suite à la dernière communication du MTQ relatif à son admissibilité pour les projets 750-A et 750-B dans le cadre du volet Dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19;

Il est proposé par Philippe Dunn, appuyé par Daniel Meunier et résolu unanimement :

- de remplacer la limite prévue à la résolution 2019-262 pour une limite n'excédant pas 75 000 \$ et pour compléter les appels d'offres dans les plus brefs délais possible;
- d'affecter également, en plus, le solde non utilisé, s'il y a lieu, des sommes affectées à l'excédent par la résolution 2019-263;
- de faire rapport au Conseil à la prochaine séance;
- d'autoriser le directeur général et la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.
- de financer cette dépense à l'excédent non affecté et toute subvention applicable.

---

**2020-163  
VOIRIE  
RÉSOLUTION – MODIFICATION À LA RÉSOLUTION 2019-264**

**ATTENDU** la résolution 2019-264;

**ATTENDU** les dernières communications avec le ministère des Transports du Québec (MTQ) relatives aux projets Magenta dossier 750-A et Interventions variées dossier 750-B;

**ATTENDU** la résolution 2020-157 de la Municipalité à l'effet de vouloir donner suite à la dernière communication du MTQ relatif à son admissibilité pour les projets 750-A et 750-B dans le cadre du volet Dispositions temporaires relatives aux impacts de la COVID-19;

Il est proposé par Daniel Meunier, appuyé par Réjean Racine et résolu unanimement :

- de remplacer la limite prévue à la résolution 2019-264 pour une limite n'excédant pas 60 000 \$ et pour compléter les appels d'offres dans les plus brefs délais possible;
- d'affecter également, en plus, le solde non utilisé, s'il y a lieu, des sommes affectées à l'excédent par la résolution 2019-263;
- de faire rapport au Conseil à la prochaine séance;
- d'autoriser le directeur général et la directrice générale adjointe à donner toute directive et à signer tout document à cet effet.
- de financer cette dépense à l'excédent non affecté et toute subvention applicable.

---

**2020-164**  
**EAUX USÉES ET EAU POTABLE**

**Aucun dossier.**

---

**2020-165**  
**ENVIRONNEMENT**

**Aucun dossier.**

---

**2020-166**  
**SÉCURITÉ PUBLIQUE**

**Aucun dossier.**

---

**2020-167**  
**LOISIRS ET CULTURE**

**Divers.**

---

**2020-168**  
**VARIA – INFO**

---

**2020-169**  
**PÉRIODE DE QUESTIONS**

La présente séance étant exceptionnellement tenue à huis clos, il n'y a pas de question. Le directeur général mentionne qu'il n'y a pas de question pour le conseil via le site Internet.

Le projet de l'ordre du jour est mis à la disposition du public par le biais du site de la municipalité

**2020-170**  
**LEVÉE DE L'ASSEMBLÉE**

Il est proposé par Réjean Racine, appuyé par Philippe Dunn et résolu unaniment de lever l'assemblée. Il est 20 h 25.

---

Steve Neil  
Maire

---

Pierre Lefebvre  
Directeur général et secrétaire-trésorier